

Réf: Dossier N° 072097

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « AFRICA ECO SOLUTIONS »

Siège social Abidjan, Cocody, II PLATEAUX, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/12/2021 reçus par Me N'DOUFFOU KONAN ARSÈNE, et enregistrés au CEPICI le 11/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICA ECO SOLUTIONS »

Objet : - L'acquisition, la location, la gestion, la vente de terrains nus ou battis ; tous travaux de construction, d'entretien et de rénovation de bâtiments et de décoration d'intérieur ; l'acquisition, la location, la vente d'immeubles ; le commerce de matériaux de construction ; la réalisation de tous travaux de bâtiments et Travaux Publics, de génie civil, d'aménagement et d'équipement de terrains, voirie et réseaux divers ;

- L'événementiel, l'organisation et l'animation de tous types de manifestations événementielles, dont salons, foires, etc...; la location de matériels; à titre accessoires, la régie publicitaire ;

- Toutes prestations de service dans le domaine des activités susvisées.

Et pour la réalisation de l'objet social

- L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise de participation dans toute société existante ou à créer ;

- Et plus généralement, toute activité connexe ou similaire, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher

directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, II PLATEAUX, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M KONATE ABDERHAMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00660 du 07/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°04257/GTCA/RC/2022 du 07/02/2022

